



DIAGNOSTIC DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME **COMMUNE de MONSEGUR** RAPPORT DE VISITE

N° dossier : MONS/DIAG64/14/PERp/11927	Propriétaire de l'immeuble:
Adresse de l'immeuble : 267 RTE DES PYRENEES	Nom du propriétaire : PERONNE
Commune : MONSEGUR	Prénom : PHILIPPE
Section et n° parcelle(s) : NC	Adresse : PC BERTAULT
Date de construction : NC	RES LEREDU IMMEUBLE LIBECCIU B2
Date de réalisation de l'assainissement :	Commune : AJACCIO
	Téléphone : 06 87 23 36 76

Visite le : 13/11/14 à 15h30

Présent(s) : M. Le Maire

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT:	
Superficie de la parcelle :	NC
Pente du terrain :	Faible (<5%)
Nature du sol :	Argile
Terrain desservi par un réseau d'eau potable :	OUI
Proximité d'un puits :	OUI

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION :	
Type de résidence :	Secondaire
Nombre d'habitants permanents :	
Nombre d'habitants saisonniers :	NC
Nombre de chambres :	NC
Nombre de salles de bains :	NC
Nombre de WC :	NC
Nombre de cuisines :	NC

COLLECTE DES EAUX USEES:	
Regard de visite recevant les eaux vannes et les eaux ménagères:	NON
Destination des eaux pluviales :	Infiltration sur la parcelle

PRETRAITEMENT :	
Prétraitement :	Fosse toutes eaux -Accessible -Volume : Inconnu
Ventilation :	OUI (primaire)
Préfiltre incorporé à la fosse toutes eaux :	OUI -Matériaux filtrants : Cassette -Accessible
Bac à graisses :	NON

Bien entretenir votre installation :

Une vérification et un entretien régulier de votre installation sont nécessaires.

La fosse toutes eaux se vidange dès que le volume de boues atteint 50% de son volume utile.

Le préfiltre se nettoie deux fois par an.

FILIERE DE TRAITEMENT :	
Traitement :	Tranchées d'épandage
Dimensionnement :	Longueur=2 m Tranchées=3
Regard de répartition :	OUI -Accessible
Regard de contrôle (bouclage ou collecte) :	OUI -Accessible

REJET DES EFFLUENTS :	
Type de rejet dans le milieu :	Effluents prétraités et traités
Milieu récepteur :	Sous-sol et Superficiel

CONCLUSION DE LA VISITE:	
Dispositif	Complet : le dispositif possède tous les éléments requis pour fonctionner.
Fonctionnement	Nuisances : dispositif pouvant constituer une gêne pour le voisinage
Impact sur le milieu naturel	Elevé : les eaux usées rejetées au milieu naturel polluent l'exutoire
Risques sanitaires	Elevés : dispositif rejetant des effluents bruts dans le milieu (périmètre de protection, baignade, puits, fossé, ...)
Rejet des eaux usées sur la voie publique (fossé, caniveau, fossé busé...) ? Oui	

**AVIS DU SERVICE SUR LE DISPOSITIF
DEFAVORABLE, LA REHABILITATION EST URGENTE**

Commentaires :

Pour permettre un traitement de qualité des effluents domestiques de l'habitation, il faudra prévoir : que la fosse toutes eaux soit munie d'une ventilation primaire et secondaire permettant l'évacuation des gaz issus de la fermentation. Cette ventilation sera surmontée d'un extracteur de type éolien ou statique en évitant la proximité des fenêtres ou WC.

Il est important de nettoyer les matériaux filtrant (cassette) du préfiltre décolloïdeur incorporé à la fosse toutes eaux afin d'éviter le colmatage prématuré des drains. Au minimum 2 à 3 fois par an. Le système de traitement actuellement implanté sur le terrain est sous dimensionné par rapport à la capacité d'accueil de l'habitation.

Un système d'évacuation des eaux prétraitées a été mis en place au niveau du regard de répartition des tranchées d'épandage vers le fossé de la route des Pyrénées (RD n°202), susceptible d'engendrer des nuisances pour le voisinage.

Pour permettre un un traitement de qualité des effluents domestiques de l'habitation, il faudra prévoir l'installation d'un dispositif de traitement en accord avec la réglementation en vigueur le Schéma directeur d'assainissement de la commune.

Pour toutes informations complémentaires, le SPANC se tient à votre disposition.

Conformément à l'article L 271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation, en cas de non-conformité d'une installation d'assainissement non collectif, dans le cadre d'une transaction immobilière, l'acquéreur doit procéder à des travaux de réhabilitation dans l'année qui suit l'acte de vente.

Nom et Signature du Technicien d'assainissement non collectif :

Yann BERTRAND



Fait à Vic-Bigorre, le 13/01/2015

Le Président de l'Etablissement Public
Robert MEDIAMOLÉ

